

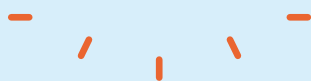


Une aide de l'État pour
un logement économe
et écologique

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

FAITES DES TRAVAUX CHEZ VOUS
GRÂCE AU PROGRAMME

HABITER MIEUX





Une aide de l'État pour
un logement économe
et écologique



C'EST QUOI ?

« Vous avez un projet de rénovation,
l'Anah vous aide à le financer »

HABITER MIEUX, C'EST...

UN ACCOMPAGNEMENT FINANCIER



BIENTÔT :
ECO-PRÊT HABITER MIEUX
DISPONIBLE EN 2017.
OBTENEZ JUSQU'À
20 000 EUROS DE PRÊT
SANS INTÉRÊT !
CE PRÊT SERA ADOSSÉ
AUX AIDES DE L'ANAH.

→ **SI VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE OCCUPANT** une aide financière de l'Anah est possible dès lors que vos travaux permettent un gain énergétique d'au moins 25 %.

L'Anah prend en charge 35 % à 50 % du montant de vos travaux pour les logements de plus de 15 ans. Cette aide est de 7 000 euros maximum ou de 10 000 euros maximum en fonction de vos ressources. Vous pouvez aussi bénéficier d'une prime d'État d'un montant pouvant aller jusqu'à 1 600 ou 2 000 euros.

Une aide locale pour vos travaux de rénovation thermique peut également vous être accordée par votre conseil régional, votre conseil départemental, votre intercommunalité ou votre commune.

Vous pouvez cumuler ces aides avec le Crédit d'impôt transition énergétique (CITE) et l'Éco-prêt à taux zéro (Éco-PTZ).

→ **SI VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE BAILLEUR** vous pouvez aussi en profiter !

En signant une convention avec l'Anah, qui fixe notamment un montant de loyer maximal, vous bénéficiez de l'aide Habiter Mieux et d'une déduction fiscale sur vos revenus fonciers [voir les conditions à la page « Vous êtes propriétaire bailleur »].



LA GARANTIE D'ÊTRE CONSEILLÉ ET ACCOMPAGNÉ

DÈS LE DÉBUT DU PROJET, vous êtes accompagné par un opérateur. Ce professionnel, qui travaille dans une association spécialisée ou un bureau d'études, vous aidera dans toutes vos démarches : diagnostic thermique, devis, autres subventions, aides bancaires disponibles, exonérations fiscales...



UN NUMÉRO NATIONAL ET UN SERVICE DE PROXIMITÉ

VOUS VOULEZ EN SAVOIR PLUS ?

Contactez le **0808 800 700** (service gratuit + prix d'un appel)
ou connectez-vous au site renovation-info-service.gouv.fr.

Ce service d'information vous orientera vers la plateforme territoriale de la rénovation énergétique la plus proche de chez vous et qui correspond à votre demande d'aides.

VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE OCCUPANT ?

DES AIDES POUR VOS TRAVAUX DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Vous êtes propriétaire
de votre maison ?

Elle a besoin de travaux de
rénovation énergétique ?

Vous gagnez moins
de 30 000 euros par an ?*

* exemple de plafond de ressources pour
une famille de 4 personnes en région hors
Île-de-France (40 000 euros en Île-de-France)

VOUS POUVEZ COMPTER SUR L'AIDE HABITER MIEUX

i
RENSEIGNEZ-
VOUS VITE
POUR ÊTRE
BIEN
CONSEILLÉ

jusqu'à **10 000 euros d'aides**
et jusqu'à **2 000 euros de prime**
en fonction du coût des travaux

0 808 800 700

Service gratuit
+ prix appel



TÉMOIGNAGE

« *Le matin,
quand on se lève,
on n'a plus froid* »

Émilie élève seule ses deux enfants ; elle gagne environ 1 600 euros par mois. La maison héritée de ses parents est très mal chauffée malgré une facture élevée. Elle envisageait donc de remplacer sa vieille chaudière au fuel. Mais l'état de sa maison nécessitant d'autres travaux, Émilie s'est renseignée sur les aides possibles. En apprenant qu'elle pouvait bénéficier du programme Habiter Mieux si ses travaux amélioreraient de 25 % les performances énergétiques de sa maison, elle n'a pas hésité. Pour constituer son dossier, elle a été accompagnée pour faire établir des devis auprès d'entreprises locales.

LE DISPOSITIF

→ La chaudière au fuel a été remplacée par une chaudière à condensation gaz. Une VMC (ventilation mécanique contrôlée) a été installée pour bien aérer la maison. De plus, les fenêtres ont été changées. L'installation électrique, vétuste et dangereuse, a également été refaite. L'ensemble des travaux pour cette maison de 90 m² a coûté 17 000 euros. Émilie a bénéficié de 10 200 euros du programme Habiter Mieux. Elle a financé le reste à charge grâce au crédit d'impôt transition énergétique (CITE) et à des économies qu'elle avait réalisées en vue de faire des travaux.

LE RÉSULTAT

→ Une fois les travaux finis, Émilie et ses enfants bénéficient d'une maison confortablement chauffée. Elle est vraiment satisfaite de la chaudière qu'on lui a conseillée : elle est moins polluante que les systèmes traditionnels car les fumées produites ont des températures moins élevées. « *Le matin quand on se lève on n'a plus froid ! Nous nous sentons enfin vraiment bien chez nous. Sans les aides, et surtout pour financer la chaudière, je n'aurais jamais pu faire ces travaux.* »

VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE BAILLEUR ?

DES AIDES POUR VOS TRAVAUX DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE



**Vous êtes propriétaire
d'un bien à louer ?**

Il a besoin d'être rénové ?

**Pour financer vos travaux,
vous acceptez de passer un
conventionnement avec l'Anah***

* Vous vous engagez, pour une durée minimum de 9 ans, à ne pas dépasser le montant de loyer maximal fixé par l'Anah.



VOUS POUVEZ COMPTER SUR L'AIDE HABITER MIEUX

jusqu'à **15 000 euros par logement****

et jusqu'à **1 500 euros de prime**

Une déduction fiscale sur vos revenus
fonciers sous condition d'un gain
énergétique d'au moins 35 %

** L'aide de l'Anah est au maximum de 187,50 euros par m²

i
RENSEIGNEZ-
VOUS VITE
POUR ÊTRE
BIEN
CONSEILLÉ

0 808 800 700

Service gratuit
+ prix appel



TÉMOIGNAGE

*« Sans les
aides, je n'aurais
pas pu garder cet
appartement »*

José a hérité d'un appartement en mauvais état dans un petit immeuble de centre-ville. Il a décidé de réhabiliter ce trois-pièces pour le mettre en location. Une grande partie des travaux de ce logement concernaient la rénovation énergétique. Il a appris qu'il existait des aides destinées aux propriétaires bailleurs, pour les aider à améliorer les performances thermiques de leur bien.

LE DISPOSITIF

→ Après changement des fenêtres, de la chaudière et du système d'isolation, il a obtenu un gain énergétique de 50 % liés aux travaux, passant de l'étiquette F à D sur la grille du diagnostic de performance énergétique (DPE). Sur les 30 000 euros qu'ont coûté les travaux, José a bénéficié de 9 000 euros d'aides du programme Habiter Mieux.

LE RÉSULTAT

→ Ce logement est maintenant loué à une famille, sous conditions de ressources, qui s'acquitte chaque mois d'un loyer conventionné. « J'y gagne, le loyer m'aide à finir de payer les travaux, et je bénéficie en plus de déductions fiscales pendant les 9 ans de la convention que j'ai signée avec l'Anah ». Selon José, les aides ont été déterminantes pour entreprendre son projet : « Sans cela, je n'aurais pas pu garder cet appartement ».



Une aide de l'État pour
un logement économe
et écologique



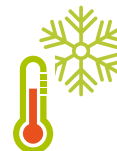
QU'EN PENSENT CEUX QUI EN ONT DÉJÀ BÉNÉFICIÉ* ?

Plus de la moitié
des ménages bénéficiaires du programme
perçoivent un gain financier avéré sur la
consommation d'énergie.



L'économie constatée sur la facture d'énergie après travaux est le premier bénéfice perçu cité par 55 % des propriétaires interrogés.

82 % des ménages déclarent
ne plus souffrir du froid en hiver après
avoir fait les travaux



(parmi les propriétaires qui déclaraient souffrir du froid au moins occasionnellement avant les travaux (61%)).



38 % de gain énergétique
estimé après travaux

L'évaluation énergétique effectuée dans le logement avant la réalisation des travaux calcule une projection du gain énergétique réalisable à l'issue des travaux de 38 %. La prime Habiter Mieux est financée par le Fonds d'aide à la rénovation thermique (Fart), dès lors que les travaux de rénovation énergétique permettent un gain de performance énergétique d'au moins 25 % pour les propriétaires occupants. Ce fonds est financé grâce aux Investissements d'avenir du Commissariat général à l'investissement.



près de **9** ménages sur **10** déclarent
leur logement en bon état après travaux

Avant travaux, seuls moins d'un sur deux le jugeait en bon état.



83 % des ménages n'auraient pas
réalisé leur projet sans l'aide du programme

Ces propriétaires n'auraient pas pu faire les mêmes travaux sans les aides de l'Anah, la prime Habiter Mieux et l'avance**. 71 % n'auraient pas fait les mêmes travaux sans la prime Habiter Mieux seule.



94 % des propriétaires sont
satisfaits de l'accompagnement
dont ils ont bénéficié

L'accompagnement inclus dans le programme Habiter Mieux est jugé nécessaire par 65 % des propriétaires. 59 % se déclarent satisfaits et 35 % plutôt satisfaits de cet accompagnement.



* Étude Credoc réalisée par téléphone au cours du mois de février 2014, auprès de 1 206 propriétaires occupants ayant engagé leur dossier de demande de subvention auprès de l'Anah entre octobre 2011 et le 31 décembre 2013.

** Si votre demande fait l'objet d'une décision favorable d'attribution de subvention, vous pouvez sous certaines conditions bénéficier, dans un délai très rapide, du versement d'une avance pour le commencement des travaux à hauteur de 70 % de la subvention accordée.



ET VOUS

*Pensez-vous
faire des travaux de
rénovation énergétique ?*

Renseignez-vous au 0 808 800 700 et
sur www.renovation-info-service.gouv.fr

